



Haute-Savoie
74160

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS**

MARDI 24 NOVEMBRE 2015

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Neydens, convoqué le seize novembre deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE.

Membres présents : Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAITEMPS, Carole VINCENT, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Nathalie BLANES, Roberto BONALDI, Michèle DUVAL, Yves FELIX, Sophie GIROD, Claire HUBER, Eve ROUKINE, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET et Lionel VESIN.

Absent :

Absents ayant donné procuration : Adrien DOCHE à Sophie GIROD.

Présents : 18

Pouvoir : 1

Votants : 19

Absent : 0

Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2015.

Secrétaire de séance : Lionel VESIN.

**Délibération n°2015-58 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
– ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE.**

Par délibération en date du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'accord local de composition du conseil communautaire sur la base de 47 sièges.

Le Préfet de Haute-Savoie par arrêté référencé PREF/DRCL/BCLB-2015-0030 en date du 12 octobre 2015 a constaté le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois fixant à 2 le nombre de sièges pour la commune de NEYDENS.

Aussi, il convient de procéder à l'élection du 2nd conseiller communautaire parmi les membres du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales.

S'est porté candidat: Monsieur Jean-Luc GUERINEAU
Il est procédé au vote à bulletin secret, dont le résultat est :

Pour 19 votants:
19 enveloppes trouvées dans l'urne
19 bulletins au nom de Jean-Luc GUERINEAU
00 bulletin blanc

Monsieur Jean-Luc GUERINEAU est élu délégué communautaire titulaire.

Délibération n°2015-59 : DUREE AMORTISSEMENT.

Suivant les normes comptables « M14 » pour les communes de moins de 3500 habitants et afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de définir une durée d'amortissements pour les investissements « immobilisations incorporelles ».

Madame le Maire propose une durée d'amortissements pour les comptes suivants :

202 : frais d'étude, élaboration et modification P.L.U
durée d'amortissement : 10 (dix) ans

203 : frais d'étude, de recherche et développement, frais d'insertion
durée d'amortissement : 5 (cinq) ans

204 : subventions d'équipement versées
durée d'amortissement : 15 (quinze) ans

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Approuve ces durées d'amortissement ;

Délibération n°2015-60 : DECOMPTE DEFINITIF TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – CARREFOUR DES MOUILLES.

Madame le Maire expose que, par délibération en date du 4 juin 2013, le conseil municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération rappelée au décompte en annexe sous forme d'annuités.

Compte tenu de ces décisions, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2013.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE s'élève à la somme de 622 940,59 euros et le financement définitif est arrêté comme suit :

Participation SYANE :	178 904,54 €
TVA récupérable ou non par le SYANE :	90 976,79 €
Quote-part communale y compris différentiel TVA :	334 915,37 €
Frais généraux :	18 143,89 €

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 3,72 %, et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions des emprunts dont a bénéficié le SYANE pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie la somme de 353 059,26 euros, dont 334 915,37 euros remboursables sur annuités et 18 143,89 euros, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 15 494,00 euros, il reste dû la somme de 334 915,37 euros au titre des travaux, et de 2 649,89 euros, au titre des frais généraux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Prend acte et approuve le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de **337 565,26 euros**, dont **334 915,37 euros** remboursables sur annuités et **2 649,89 euros**, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres ;

Approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à **337 565,26 euros**, dont **334 915,37 euros** sous forme de 20 annuités, conformément au tableau ci-annexé et **2 649,89 euros** correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

Délibération n°2015-61 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2015.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à des modifications sur le budget principal 2015 afin de régulariser certaines opérations comptables.

Section d'investissement dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
040	13911	Subvention d'investissement transféré	1 700,00 €
041	2041482	Commune - subvention d'équipement versé	46 000,00 €
041	2041582	Autres groupements - subvention d'équipement versé	334 916,00 €
23	2313	Constructions	- 36 590,00 €
458101	458101	Eclairage public chemin neuf	79 000,00 €
Total dépenses d'investissement			425 026,00 €

Section d'investissement recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
040	2802	Amortissement documents urbanisme	9 589,00 €
040	28031	Amortissement frais d'étude	1 521,00 €
041	168758	Autres groupements - autres emprunts	334 916,00 €
041	458201	Eclairage public chemin neuf	46 000,00 €
458201	458201	Eclairage public chemin neuf	33 000,00 €
Total dépenses d'investissement			425 026,00 €

Section de fonctionnement dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 21 410,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements	11 110,00 €
65	6574	Subventions aux associations	12 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement			1 700,00 €

Section de fonctionnement recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
042	777	Quote-part subvention investissement transférée	1 700,00 €
Total dépenses de fonctionnement			1 700,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Approuve la Décision modificative n°2 au budget principal 2015.

Délibération n°2015-62 : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES.
--

Madame Carole VINCENT, adjointe, rappelle qu'une somme de 18 000,00 € pour les associations a été votée sur le budget général de la commune.

Elle propose d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association Téléski du Salève d'un montant de 1500 € (mille cinq-cents euros).

Le montant de la subvention pour la coopérative scolaire n'étant pas encore déterminé, il est décidé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 16

Voix contre : 3

Abstentions : 0

Décide d'allouer les subventions suivantes :

- Association Télési du Salève : 1500 € (mille cinq-cents euros).

Délibération n°2015-63 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL.

Madame le Maire donne lecture de la convention de mise en place du Projet Educatif Territorial devant intervenir avec le Préfet de Haute-Savoie et le recteur d'académie de Grenoble.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Autorise Madame le Maire à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce projet.

Informations diverses :

Convention de droit d'usage du domaine privé de la commune avec le SYANE : Il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. L'emplacement prévu dans la convention pour le local technique destiné à accueillir les terminaisons de câbles de fibres optiques ne semble pas convenir au futur aménagement du chemin de la Creuse. Bernard CHAITEMPS prendra contact avec le prestataire pour définir une nouvelle implantation.

Cabane des chasseurs : Yves TREGOAT fait part d'une demande du Président de l'association de chasse de Neydens pour déplacer la cabane de chasse existante. En effet, le propriétaire actuel envisage de récupérer le terrain. Eve ROUKINE recevra le Président pour l'informer des possibilités aux vues des règles d'urbanisme en vigueur sur la commune. Il faudra toutefois faire une demande formelle avec un projet à l'appui.

Cérémonie du 11 novembre : Véronique VERGUET a reçu une demande de renseignement de l'office nationale des anciens combattants (ONAC) pour remettre un diplôme « de petit veilleur de la mémoire » à chaque enfant ayant participé à la cérémonie du 11 novembre. Les informations demandées seront transmises à l'ONAC.

Voirie : un tuyau de pompage déverse de l'eau sur le chemin des Devins. Bernard CHAITEMPS se rendra sur place pour résoudre ce problème.

Michèle DUVAL a constaté que le panneau de limitation de vitesse à 30 de la route de Neydens avait été renversé. Les panneaux de passage piéton de la Forge ont également été endommagés.

Un projet de chicane à Verrières va être soumis au Conseil Départemental. Yves TREGOAT pense que la sécurisation du carrefour de la Forge est une priorité par rapport à Verrières. Jean-Luc GUERINEAU précise que cette décision a été validée par la commission voirie.

Conseil municipal des enfants : Roberto BONALDI informe l'assemblée que la première réunion du nouveau conseil municipal des enfants s'est déroulée le 24 novembre à 16h45. Les enfants en ont profité pour proposer deux premières mesures.

Ils souhaiteraient installer un panneau de sens prioritaire « au Moulin » sur la RD178 et aménager le tour de la table de tennis de table avec du gravier. Les anciens conseillers ont reçu un présent en fin de séance pour les remercier de leur investissement.

Police municipale : Bernard CHAITEMPS fait part de la réunion entre les communes de Beaumont, Archamps, Collonges-sous-Salève, Bossey, Saint-Julien-en-Genois et Neydens pour une mutualisation de la police municipale. Une seconde rencontre sera organisée en

janvier pour valider le secteur géographique et le comité de pilotage pour la mise en œuvre du projet.

Devenir du Macumba : Pas d'information à ce jour sur les futures installations de Migros à la place du Macumba.

Attentats : La Préfecture a organisé vendredi 20 novembre une réunion sur les risques d'attentat et l'état d'urgence. Les manifestations prévues doivent être maintenues et des renforts de gendarmerie seront prévus.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,
Lionel VESIN

[Empty box]



MAIRIE

DE



NEYDENS

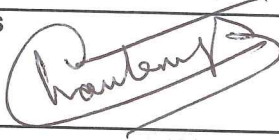
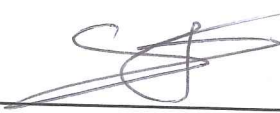
HAUTE-SAVOIE



74160

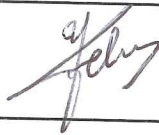
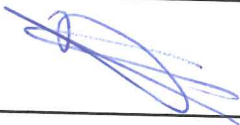
CONSEIL MUNICIPAL



SIGNATURES du conseil municipal du 24 novembre 2015

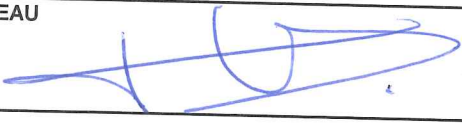
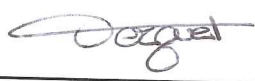
Caroline LAVERRIERE Maire 	Nathalie BLANES 
---	---


Bernard CHAUMPS 1er adjoint 	Sophie GIROD 
---	--


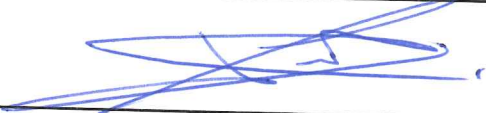
Carole VINCENT 2ème adjoint 	Catherine SILVESTRE 
---	---

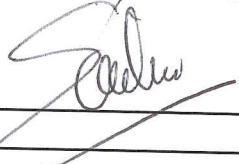

Yves FELIX 3ème adjoint 	Martial BAUDET 
---	--

Eve ROUKINE 4ème adjoint 	Roberto BONALDI 
---	--

Jean-Luc GUERINEAU 5ème adjoint 	Véronique VERGUET 
---	--

Adrien DOCHE absent	Michèle DUVAL 
------------------------	---

Lionel VESIN 	Yves TREGOAT 
---	--

Cécile SAUTIER 	Levent BAYAT 
---	--

Claire HUBER 

Neydens, le 15 décembre 2015
Le Secrétaire de séance,

